

# EXAMEN ÉCRIT D'ARBITRE FÉDÉRAL - SESSION 1-2022

## TRONC COMMUN JEUNE ARBITRE

### Module II

1 – Après 3 ans en statut « Retrait », un arbitre passe en statut :

- Inactif
- Sommeil
- Actif

2 – Nombre de personnes accréditées par club pour accéder au terrain lors des qualifications d'une compétition :

- Aucun
- Deux au maximum quel que soit le nombre d'archers
- Un pour 4 archers au plus, deux pour 8 archers au plus.

3 – Les capitaines d'équipe, lors des compétitions par équipe doivent être :

- Licenciés dans le club qu'ils représentent.
- Licenciés dans n'importe quel club.
- Licenciés en possession d'un diplôme d'entraîneur 1 minimum

4 – Quel rôle la CNA n'assure t-elle pas ?

- Veiller à la formation des arbitres.
- Proposition des responsables arbitres des championnats de France
- Formation des entraîneurs

5 – Un jeune licencié peut entrer en formation de jeune arbitre à partir de :

- 13 ans
- 14 ans
- 15 ans

6 – Qui est habilité à signer les qualifications et à récolter les demandes de distinctions internationales ?

- Tous les arbitres fédéraux de la compétition
- L'arbitre responsable de la compétition
- Uniquement un arbitre national

7 – Le classement en double mixte n'existe pas dans quelle discipline :

- Le tir à 18 m
- Le tir en extérieur
- Le tir 3D

8 – Les badges fédéraux appelés « Marmots » sont attribués pour le :

- Tir en Campagne.
- Tir Extérieur
- Beursault

9 - Un archer poussin (U11) peut tirer en compétition

- A partir de 8 ans (âge dans l'année civile de la licence)
- A partir de 9 ans (âge dans l'année civile de la licence)
- A partir de 10 ans (âge dans l'année civile de la licence)



- 10 - Les décrets et applications sont applicables :
- Mais le livre des règlements prévaut
  - Et prévalent sur le livre des règlements
  - Seulement s'ils sont dans le livre des règlements.
- 11 – Un jeune qui est né en décembre 2003 sera sur sa licence 2022 classé en :
- Cadet (U18)
  - Junior (U21)
  - Sénior 1 (S1)
- 12 – Pour qu'une compétition soit sélective, il faut un minimum de :
- 5 cibles par départ
  - 8 cibles par départ
  - 10 cibles par départ
- 13 – Un entraîneur à partir des quarts de finale :
- Peut monter aux cibles avec son archer
  - Doit rester dans le couloir des entraîneurs
  - Peut se positionner derrière la ligne d'attente
- 14 – La surface publicitaire sur l'équipement des archers n'est pas libre :
- Sur le maillot
  - Sur le pantalon
  - Sur le dossard
- 15- Les classements nationaux et l'arrêté sélectif pour les championnats de France sont établis sur la moyenne des :
- 2 meilleurs scores
  - 3 meilleurs scores
  - 4 meilleurs scores
- 16 – Pour pouvoir organiser une compétition sélective aux championnats de France, un club doit avoir :
- Au moins un arbitre actif
  - Au moins un arbitre en sommeil
  - Au moins deux arbitres actifs
- 17 – En cas de défaillance des feux, le panneau qui doit les remplacer est de couleurs :
- Rouge et vert
  - Jaune et vert
  - Rouge et jaune
- 18 – Un licencié est libre de changer de club :
- Du 1<sup>er</sup> septembre au 30 octobre
  - Du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre
  - Du 1<sup>er</sup> octobre au 30 novembre
- 19 – Un archer étranger :
- Ne peut pas participer à une compétition dominicale
  - Ne peut pas participer aux phases finales d'un championnat de France individuel
  - Ne peut pas participer à un championnat régional



20 – Après une compétition l'arbitre responsable envoie son rapport d'arbitrage :

- Au PCRA de la région
- Au PCDA du département
- Au président de la CNA.

### Module III

1. Le certificat médical pour un archer poussin de 9 ans (U11) pratiquant en club :
  - est délivré par son médecin traitant
  - est délivré par un médecin agréé par la FFTA
  - n'est pas nécessaire
  
2. En run archerie
  - seul un certificat de non-contre-indication à la pratique du tir à l'arc est nécessaire
  - un certificat d'aptitude à la course à pied et au tir à l'arc en compétition sont demandés
  - un certificat d'aptitude doit être accompagné d'un test d'effort pour les catégories d'âge S2 et S3
  
3. Un arbitre (non-compétiteur) de l'option nature
  - doit bénéficier d'un certificat médical d'aptitude au parcours
  - peut se contenter du seul certificat d'aptitude à la pratique du tir à l'arc
  - ne doit pas avoir de certificat médical
  
4. En tir en salle, l'arc utilisé par un poussin âgé de 9 ans (U11)
  - n'a pas de limitation de puissance
  - est limité à 18 livres sauf indication d'un médecin agréé
  - est toujours limité à 18 livres
  
5. Si la mention du certificat médical n'est pas mentionnée sur sa licence
  - un archer ne peut pas participer à une compétition officielle
  - un archer peut participer à condition de pouvoir présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du tir à l'arc en compétition
  - un archer peut malgré tout participer à une compétition officielle

### Module IV

1. Les aides potentiellement utilisables par un archer en situation de handicap sont définies par :
  - son médecin traitant
  - un kinésithérapeute ou un médecin du sport
  - un classificateur reconnu par ma fédération



2. Les aides potentiellement utilisables par un archer en situation de handicap
  - sont strictement limitées à des assistances matérielles
  - sont décrites sur une carte de classification
  - dépendent du type de compétition et peuvent être adaptées à la demande des arbitres
  
3. Un archer en fauteuil
  - peut bénéficier d'un agent pour compter ses points
  - ses points sont obligatoirement comptabilisés par l'arbitre affecté à sa cible
  - ses points seront comptabilisés par les autres archers de la cible
  
4. Un archer en situation de handicap âgé de 71 ans (catégorie S3) et utilisant un arc classique
  - tire en salle à 18m sur blason de 40cm quel que soit son handicap
  - tire en salle à 18m sur blason de 60cm (les archers de plus de 70 ans sont autorisés à tirer sur un blason plus grand du fait de leur handicap)
  - peut tirer à une distance différente de 18m selon son handicap
  
5. Un archer vient voir l'arbitre responsable avant le début de la compétition pour lui indiquer qu'il a une attelle rigide au poignet. Cette attelle est conçue de telle sorte qu'elle bloque tout mouvement du poignet. L'arbitre responsable :
  - peut l'y autoriser.
  - peut l'y autoriser uniquement si l'archer présente une de carte de classification indiquant une station permanente au pas de tir.
  - doit refuser

## Module V

1. En TAE, après avoir monté son arc, un archer peut l'armer sans flèche :
  - a. uniquement sur la ligne de tir en direction des cibles, si personne n'est devant la ligne.
  - b. uniquement dans la zone de matériel, si personne n'est juste devant lui.
  - c. à l'endroit même où il a monté son arc.
  
2. En cas de danger lors d'une compétition, qui peut émettre les signaux d'arrêt immédiat des tirs ? :
  - a. Uniquement l'arbitre responsable de la compétition.
  - b. Uniquement le Directeur des Tirs.
  - c. Tout arbitre qui constate une situation dangereuse.
  
3. En Tir Nature, le terrain d'entraînement :
  - a. peut être ouvert avant la compétition en laissant les archers gérer le tir tous seuls.
  - b. doit être ouvert avant la compétition sous la surveillance d'un arbitre.
  - c. doit être ouvert pendant toute la compétition sous la responsabilité de l'organisateur.
  
4. Lors d'un Run Archery Individuel 4K, la marque sur le stand de tir est établie par :
  - a. les compétiteurs, s'il y a une double marque.
  - b. l'arbitre de tir.
  - c. les spotters.



5. Afin de gérer les égalités en Tir en Campagne, la feuille de marque doit faire apparaître les nombres et les totaux :
  - a. de 11 et de 10
  - b. de 10 et de 9
  - c. de 6 et de 5
  
6. Afin de gérer les égalités en Tir en Salle, la feuille de marque doit faire apparaître les nombres et les totaux :
  - a. de 10 et de 9
  - b. total de  $10(10 + X)$  et de  $X$
  - c. de 11 et de 10
  
7. En Tir 3D, la double marque est obligatoire :
  - a. sauf si une feuille de marque électronique est utilisée.
  - b. et doit être complétée à chaque cible.
  - c. mais il est possible de remplir la seconde feuille de marque à la fin du parcours.
  
8. Quel est le temps alloué à un archer pour résoudre une égalité par un tir de barrage, à la suite d'un match en tir alterné en Salle à 25m ? :
  - a. 20 secondes
  - b. 60 secondes
  - c. 120 secondes
  
9. De combien de temps dispose une équipe pour tirer une volée en TAE, dans un match en tir simultané ? :
  - a. 240 secondes
  - b. 120 secondes
  - c. 80 secondes
  
10. De combien de temps dispose un archer pour rattraper une flèche dans une épreuve sélective de TAE ? :
  - a. 60 secondes
  - b. 40 secondes
  - c. 20 secondes
  
11. En Tir Beursault, quel est le temps alloué à un archer pour tirer une flèche ? :
  - a. 20 secondes
  - b. 40 secondes
  - c. 60 secondes
  
12. De combien de temps dispose un archer Minime (U15) Arc Nu pour tirer une flèche en Tir Nature ? :
  - a. 45 secondes
  - b. 40 secondes
  - c. 30 secondes



13. De combien de temps dispose une équipe pour tirer une volée en Tir en Campagne lors des phases de qualification?
- 3 mn
  - 6 mn
  - 9 mn
14. A quel moment un arbitre doit-il déclencher le chronomètre dans une compétition individuelle de Tir en Campagne ? :
- quand l'archer quitte le pas d'attente.
  - quand l'archer arrive à son pas de tir.
  - quand l'archer sort sa flèche du carquois.
15. Comment doit être inscrite sur la feuille de marque, la valeur d'une flèche qui se plante hors zone marquante ?
- 0
  - M
  - X
16. Lors d'une compétition sélective de T.A.E, le classement de la compétition est établi après le tir de :
- 120 flèches
  - 72 flèches
  - 60 flèches
17. Combien de flèches un archer tire-t-il par volée en Tir Nature ?
- 1
  - 2
  - 3
18. Quelle est la valeur la plus élevée que peut atteindre une flèche en Tir Beursault ?
- 10
  - 6
  - 4
19. Quelle est la valeur maximale d'une volée en Tir en Campagne ?
- 33 points
  - 30 points
  - 18 points
20. Quelle est la valeur maximale que peut atteindre une volée en compétition sélective de Tir 3D ?
- 22
  - 20
  - 18

